



Association Dépendance-Handicap-Précarité Dentaire en Nouvelle-Aquitaine : REJOIGNEZ-NOUS !

Appel aux praticiens volontaires

Aidez-nous à réaliser des campagnes de dépistage bucco-dentaire dans les établissements médico-sociaux :

Ces campagnes de bilans bucco-dentaires sont des actions ponctuelles, d'une ou plusieurs demi-journée(s). Elles ne vous engagent pas auprès de l'établissement sur le long terme ni sur la réalisation des soins.

La réalisation des campagnes de bilans bucco-dentaires se fait sur la période comprise entre **mars et juin** de chaque année.

Selon votre souhait exprimé en réponse au dossier de volontariat (à retourner à l'association DHP), vous serez susceptible d'intervenir au sein d'établissement médico-sociaux :

- Soit en faveur de **personnes âgées dépendantes** (EHPAD),
- Soit en faveur de **personnes en situation de handicap : enfants** (IME) **et/ ou adultes** (MAS, FAM).

Une prise en charge prévue par l'Assurance Maladie :

Vous pourrez acter financièrement votre action. En effet, chaque campagne de bilan bucco-dentaire vous permet de **coter auprès de la CPAM une visite à domicile pour le premier résident dépisté ainsi qu'autant de consultations que de résidents dépistés** par la suite. Concernant les modalités de remboursement, celles-ci seront à organiser avec la direction de l'établissement (établissement feuille de soins, carte vitale...).

Votre intervention se fera dans le respect de la charte de fonctionnement de l'Association DHP Dentaire.

Association DHP Dentaire : Qui sommes-nous ?

Quatre organisations de la profession dentaire se sont fédérées pour créer l'association : le Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, l'UFR d'Odontologie de l'Université de Bordeaux, l'UFSBD Nouvelle-Aquitaine et l'URPS Chirurgiens-Dentistes Nouvelle-Aquitaine.

L'association œuvre à améliorer les réponses aux besoins de prévention et de soins bucco-dentaires des personnes en situation de vulnérabilité, qu'elles soient en situation de dépendance, de handicap et/ou de précarité.

Une collaboration est engagée depuis 2016 avec l'Agence Régionale de Santé.

Pourquoi vous engager ?

Un enjeu de santé publique majeur :

La vie en institution réduit le recours au chirurgien-dentiste de 25 % par rapport à la vie à domicile.

Les enfants de 6 à 12 ans en situation de handicap ont 2 fois moins de chance d'avoir accès à la prévention et aux soins. 85% des jeunes polyhandicapés en établissement ont des besoins de santé bucco-dentaire.

En EHPAD, 35 à 50% des résidents souffriraient de pathologies bucco-dentaires, très souvent mal repérées.

Vous intervenez déjà en institution ?

Faites-vous connaître de l'association DHP Dentaire pour valoriser votre engagement !

Dans le cadre des activités de l'association DHP, vous pourrez ainsi accéder en priorité aux outils et formations destinés aux praticiens volontaires.